

RÉSIDENCE ARTS NUMÉRIQUES À L'INSTITUT FRANÇAIS DU MAROC - SITE D'AGADIR -

L'Institut français d'Agadir en partenariat avec l'Association AADN, association œuvrant pour le développement des arts et cultures numériques à Lyon, lance un appel à candidatures dans le domaine des arts numériques destiné à offrir à des créateurs français ou marocains une résidence de 8 jours à Agadir au cours du premier trimestre 2015.

Portés par l'avancée des technologies, les arts numériques se sont considérablement développés depuis le début des années 1990, et recouvrent aujourd'hui une multiplicité de catégories artistiques : mapping, réalité augmentée, réalité virtuelle, arts interactifs, photographie numérique...

Dans ce contexte, l'Institut français d'Agadir propose une résidence de 8 jours pour un artiste explorant le **médium numérique et les nouvelles technologies**, au cours du premier trimestre 2015.

Il s'agit à la fois d'une résidence de recherche personnelle, et d'une immersion à Agadir. Cet échange pourra notamment prendre la forme de rencontres et travaux croisés avec les artistes de la ville et de ses environs.

La résidence de l'Institut français d'Agadir dans le domaine des arts numériques a pour objectif d'accroître la visibilité de la création contemporaine des artistes français et marocains au Maroc.

Ce dispositif a pour but de poursuivre le développement des arts numériques, d'approfondir la structuration du secteur des arts numériques au Maroc et de contribuer au développement des liens artistiques entre artistes français et marocains.

DISCIPLINE

- Arts numériques

CONDITIONS D'ACCUEIL

La résidence comprend la prise en charge d'un billet d'avion aller-retour en classe économique de la ville de résidence en France ou au Maroc à Agadir, la mise à disposition d'un hébergement, et la mise à disposition d'un lieu de travail ainsi que la prise en charge de défraiements à hauteur de 200 dirhams journaliers pendant toute la durée du séjour.

Une aide financière à la création, peut être accordée sur demande très spécifique et ne saurait rémunérer des salaires.

Les artistes reçus bénéficient de l'accompagnement et de l'expertise de l'équipe culturelle et technique présente sur place.

A l'issue du temps de création, une restitution publique est organisée avec l'artiste.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Etre de nationalité française ou marocaine;
- Aucune limite d'âge

MODALITÉS DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée sur la qualité du projet, la plus-value du séjour à Agadir dans le projet ou le parcours de l'artiste, le protocole de travail envisagé et les pistes de développement d'interaction avec l'environnement local et les artistes marocains.

Le comité de sélection présidé par le directeur de l'Institut français d'Agadir est composé de :

- Un représentant de l'Association AADN, association œuvrant pour le développement des arts et cultures numériques à Lyon,
- Un représentant de la société civile marocaine,
- Un directeur de site de l'Institut français du Maroc,
- Un représentant de l'Institut français de Paris.

Le comité de sélection sera chargé d'étudier les dossiers de candidature et de sélectionner les lauréats.

Dossier de candidature à envoyer à francois.tiger@institutfrancais-maroc.com

Date de clôture des candidatures: **Le 1er Décembre 2014**
Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

CONTACTS

Pour l'Institut français d'Agadir :

François Tiger

Responsable de l'action culturelle

francois.tiger@institutfrancais-maroc.com

T +212 (0)5 28 84 75 76